SAM Tennis de Table Lesparre
25 avenue de Bordeaux
33 340 Lesparre Médoc
Tél : 06 87 62 74 46

Tournoi Régional Tennis de Table
vendredi 1er mai 2026

Cosec 1, 2 avenue J. Moulin
LESPARRE-MEDOC

REGLEMENT

- ARTICLE 1 :

Le SAM Tennis de Table de Lesparre organise le **VENDREDI 1er MAI 2026,** un tournoi Régional de Tennis de Table ouvert aux pongistes **licenciés.**
Ce tournoi se déroulera sur 20 tables. Les balles seront fournies par les joueurs inscrits.
Les – 9 ans ne seront pas autorisés à participer au tournoi.
La présentation de la licence est obligatoire.

Tableau	Début	Catégorie Mixte	1er	2e	½ finale	¼ finale
A	9H	NC à 699	20€	15€	10€	lots
B	10H15	NC à 1599	50€	25€	15€	lots
C	11H30	NC à 999	25€	15€	10€	lots
D	12H45	NC à 1899	80€	40€	15€	lots
E	14H	NC à 1299	35€	20€	10€	lots
F	15H15	TOUTES CATEGORIES	120€	60€	20€	lots

- ARTICLE 2 :

Une coupe, un trophée ou un lot seront mis en jeu sur chaque tableau, des lots et des dotations en chèque seront distribués aux participants jusqu'aux quart de finalistes, **ou jusqu'aux demi finalistes pour les tableaux comportants moins de 24 engagés.**
En fonction du nombre de participants, le SAM TT Lesparre se réserve le droit de modifier les dotations, de fusionner certains tableaux ou de les annuler en cas d'inscriptions insuffisantes.
Pas d'alcool offert aux mineurs.

- ARTICLE 3 :

Tous les tableaux débuteront par poule de 3 ou 4, avec 2 qualifés pour le tableau final, à élimination directe. Toutes les parties se joueront au meilleur des cinq manches. Le nombre de participants à un tableau sera limité à 36.

- ARTICLE 4 :

Les joueurs devront se présenter pour le pointage **30 minutes** avant le début de chaque tableau. Le tirage au sort public aura lieu 15 minutes avant le début de chaque tableau dans la grande salle du Cosec. Les joueurs absents lors du tirage au sort seront déclarés « forfait » du tableau correspondant.

- ARTICLE 5 :

Droits d'inscriptions :
Les tableaux A, B, C, E, F : 8€ par tableaux, 15€ pour 2.
Inscriptions limitées à 2 tableaux.
Les engagements devront parvenir avant le 30 avril 2026 à 20H.

samttlesparre@gmail.com ou par SMS au 06 87 62 74 46

RIB : *IBAN :* FR76 1558 9335 5206 6692 5684 075
BIC/SWIFT : ***CMBRFR2B*** (Crédit Mutuel du Sud Ouest)

- ARTICLE 6 :
 Il n'y aura pas d'interruption des épreuves à la mi-journée. **Buvette et petite restauration prévues à partir de 8h30.**

- ARTICLE 7 :
 Pour le bon déroulement du tournoi, les fonctions d'arbitre des rencontres seront assurées par les joueurs exemptés dans les poules puis par les perdants dans le tableau à élimination directe (TED).
 Une tenue sportive correcte sera exigée.
 Tout comportement anti-sportif entraînera l'exclusion du fautif.
 Tout joueur qui par sa conduite causera des perturbations se verra exclu de son tableau ou du tournoi, et un rapport sera envoyé à la commisssion sportive compétente.

- ARTICLE 8 :
 Tout joueur devra être en possession d'une licence valide.
 Pour toute licence présentée avec la mention « ni entraînement, ni compétition », le certificat médical sera exigé par le juge arbitre.

- ARTICLE 9 :
 Rappel : le collage est interdit à l'intérieur de la salle.

- ARTICLE 10 :
 Le juge arbitre du tournoi sera : Mr DELETANG Pierre JA3.
 Il sera seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement, et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel.

- ARTICLE 11 :
 Le club organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte dont pourraient être victime les joueuses, joueurs et spectateurs. Dans tous les cas de dégradation volontaire, les frais de réparation seront supportés par celui qui en sera l'auteur.

- ARTICLE 12 :
 Le fait de s'engager dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement. Pour ce qui aurait pu être omis dans ce règlement, et pour le bon déroulement de l'épreuve, il sera fait application du règlement de la FFTT.
 Tout manquement à l'application de ces mesures pourra justifier l'exclusion immédiate du fautif.